



Mon compte Ameli

Je veux créer et/ou consulter mon compte Ameli :

Je me rends sur l'un des sites : www.assure.ameli.fr ou www.ameli.fr

Pour créer mon compte Ameli, immédiatement, sans code provisoire :

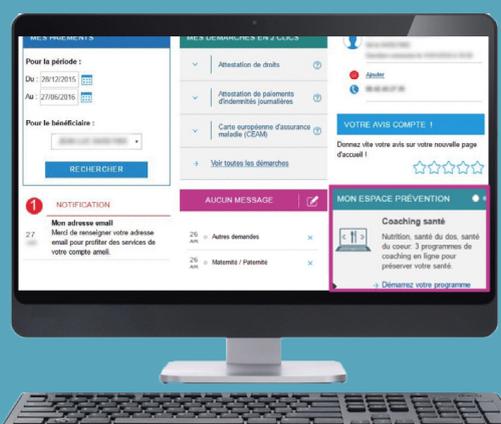
Je renseigne :

- Mon nom
- Mon numéro de Sécurité Sociale
- Ma date de naissance
- Mon code postal
- Une partie des chiffres de mon compte bancaire
- Une partie du numéro de série de ma carte Vitale

Mon compte Ameli, c'est :

Mon espace personnel pour accéder à tous les services depuis mon ordinateur : consulter mes remboursements, télécharger mes attestations, obtenir une carte européenne, contacter un conseiller par e-mail, prendre rendez-vous avec un conseiller...

Facilitez-vous la vie avec votre compte Ameli





Les services en ligne de mon Compte Ameli



Demande d'attestation de droits

Télécharger en toute sécurité une attestation de droits, pour soi-même ou pour ses ayants-droit. L'attestation est valable 1 an maximum.

Demande d'attestation d'indemnités journalières

Télécharger l'attestation d'indemnités journalières, qui présente un historique de l'année en cours et des 7 dernières années (soit 8 ans d'historique).

Demande de relevé fiscal

Télécharger le relevé fiscal de prestations, disponible pendant 6 mois après la déclaration d'impôts. *Visible uniquement si vous avez perçu des indemnités journalières soumises à l'impôt sur le revenu au cours de l'année précédente.*

Le plus : Il est utile de conserver l'historique de ses relevés fiscaux format papier ou électronique.

Suivre ses arrêts de travail

L'assuré peut vérifier la réception et l'enregistrement par sa CPAM d'un avis d'arrêt de travail. Ce service donne également aux assurés une visibilité sur leur paiement mais aussi sur l'historique des avis d'arrêt de travail le concernant.

Suivre son dossier d'accident du travail

Via son compte Ameli, l'assuré peut suivre les étapes clés de l'instruction de son dossier et visualiser, si besoin, les actions de son ressort.

Vérifier ses coordonnées bancaires

Via son compte Ameli, l'assuré peut retrouver et vérifier les coordonnées de son compte bancaire sur lequel sont versés ses remboursements de santé.

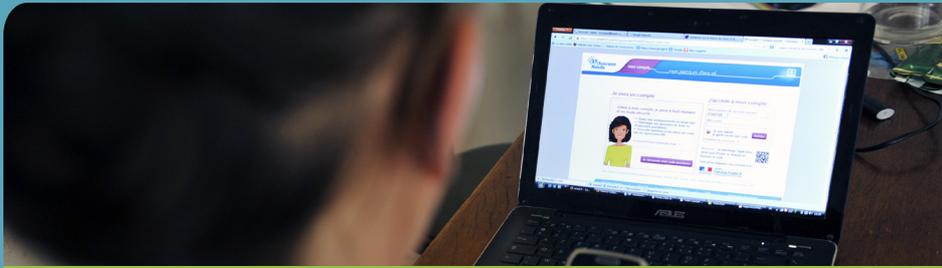
Déclarer un changement d'adresse postale

Via son compte Ameli, l'assuré peut effectuer son changement d'adresse en complétant le formulaire directement en ligne.

Déclarer la perte ou le vol de sa carte Vitale

Déclarer la perte, le vol ou le dysfonctionnement de sa carte Vitale directement depuis son compte Ameli.

Le plus : La caisse est directement informée et prend en compte la demande sans que l'assuré ait besoin de se déplacer ! C'est rapide et simple.



Les services en ligne de mon Compte Ameli



Déclarer la naissance d'un nouveau-né

Déclarer la naissance de son enfant peut se faire en ligne depuis le compte Ameli.
Le plus : L'inscription en ligne du nouveau-né est directement prise en compte par la caisse.

Déclarer un accident causé par un tiers (Recours Contre Tiers)

Ce service permet de déclarer directement en ligne les accidents causés par un tiers.

Commander sa carte Vitale

La commande de carte Vitale peut se faire depuis le compte de l'ouvrant-droit. L'assuré pourra suivre l'état d'avancement de la commande, pour lui et ses ayants-droit âgés de 12 ans et plus. Toutes les pièces sont numérisées.

Le plus : La carte Vitale peut être délivrée en 12 jours. Réduction des délais de production de la carte Vitale et des coûts postaux.

Commander sa Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Inutile de se déplacer, commander sa CEAM peut se faire depuis son compte Ameli, c'est simple et rapide. Il est aussi possible de télécharger son certificat de CEAM.

Le plus : la durée de validité de la CEAM est de 2 ans à partir de la date de sa commande.

Visualiser ses règlements

Depuis son compte Ameli, l'assuré pourra visualiser ses remboursements des 6 derniers mois : rechercher un paiement, télécharger un récapitulatif mensuel de remboursements, consulter l'état des participations forfaitaires et des franchises médicales et télécharger les attestations de paiement de pension d'invalidité et de rente AT/MP.

Contacteur sa Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Besoin de renseignements ? Prendre un rendez-vous ou faire une réclamation ? Depuis son compte Ameli, l'assuré peut contacter sa caisse de référence par e-mail.